

AVENANT N°1 - 14/12/2022

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE RADIO 2023

AVENANT N°1 (14/12/2022)

L'article **3.3.EMPLACEMENT PREFERENTIEL** de la partie **04.CONDITIONS TARIFAIRES** des CGV 2023 de la radio nationale publiées le 8 novembre 2022 est modifié et devient :

Le placement d'un spot au début ou à la fin d'un écran publicitaire offre à l'annonceur une visibilité supplémentaire.

Elle est valorisée pour les positions tête d'écran (T1), 2e position (T2), 3e position (T3), antépénultième position (F3), avant-dernière position (F2), fin d'écran (F1) :

■ Toutes tranches horaires : **+20%**